

Délibération au CHSCT Isère Drôme Ardèche du 09/04/2020

Au moment où les autorités gouvernementales et sanitaires demandent à l'ensemble des français de redoubler de vigilance et de continuer à se confiner en raison de la pandémie de coronavirus, au moment où des communes, des départements prennent de nouvelles mesures pour durcir le confinement, la direction prend la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux, de réaliser toutes les opérations et communique un message à la population les incitant à venir en bureau de poste.

Le CHSCT ne comprend pas ces mesures et s'interroge sur les raisons de telles décisions et surtout sur des conséquences sur les équipes. Nous vous rappelons que la responsabilité première de l'employeur est de préserver la sécurité et la santé des agents et non de répondre à la pression politique.

Le CHSCT se demande quelles opérations seront effectuées dans ces bureaux et réaffirme que dans les conditions actuelles nous continuons de penser que seules les opérations vitales devraient être effectuées en bureau à savoir remettre de l'argent pour l'essentiel et à la marge permettre les envois contenant des médicaments, masques et tout ce qui a un caractère urgent.

D'autre part les RP s'interrogent sur la faisabilité d'une telle mesure avec les effectifs encore disponibles sans mettre en danger les brigades étanches ou sans épuiser les équipes. D'autant plus que les postiers qui avaient posé des congés qui tombent pendant le confinement et qui sont volontaires pour les annuler afin de venir renforcer les équipes en bureau et permettre l'organisation en brigades étanches se voient refusés leur demande d'annulation de congés. Nous rappelons qu'en temps normal il est régulièrement demandé aux agents d'annuler leurs congés pour dépanner le secteur en manque d'effectif. Les agents en congés seront remplacés souvent par des intérimaires que nous ne sommes pas en mesure de former dans le contexte actuel et cela accroît la charge mentale.

Les collègues au contact de la population rentrent après leurs vacances épuisés nerveusement, l'ouverture de nouveaux bureaux avec toutes les opérations n'augure rien de bon concernant le rythme de travail des Codir et des chargés de clientèle déjà fortement éprouvés.

Le CHSCT demande :

- **L'arrêt de la réouverture de nouveaux bureaux**
- **Une organisation du travail en brigades étanches pour l'ensemble des agents de la DR Isère Drôme Ardèche y compris les Intérimaires, COBAs et CODIR.**
- **De revenir sur les horaires d'ouverture avant les prestations**
- **Maintien des seules opérations de première nécessité.**

Délibération au CHSCT Réseau La Poste Isère Drôme Ardèche du 09/04/2020 :

Votes pour : 5/5